

déclarer que le pourcentage applicable dans

leur cas est plus faible que celui de la Suède.

En 1977, les renseignements suivants sont venus s'ajouter au tableau:

Allemagne de l'Ouest	6,2 % (actuellement)	37,2 (estimation en mai 1976)
----------------------	----------------------	----------------------------------

En conséquence, si l'on excepte les groupes CM, EL et FS et ceux où la prédominance masculine ou féminine est sans conteste, le Ministère a choisi le chiffre de 25 % de ses employés (c'est-à-dire un rapport de 3 hommes pour 1 femme) comme critère de base pour la participation des femmes; à son avis, il s'agit là d'un objectif raisonnable aux plans politique et administratif.

Lorsqu'on a déterminé les principaux groupes d'occupation par rapport au nombre total d'employés (3 125), on a choisi 100 (ou 3,2 %) comme chiffre de base. L'application de ce pourcentage a donné le tableau suivant:

<u>Groupes</u>	<u>Nombre d'employés</u>
AS	103
FS	794*
CR	752
CM	282
ST-SCY	580
GS-PRC	<u>146</u>

2 657 (ou environ 85 % des
employés du Ministère)

* Ce chiffre comprend 13 employés détachés et 7 employés nommés par décret du Conseil.